

Petite enfance

## Mode de garde et type d'accueil

Halte-garderie, crèche collective, assistante maternelle indépendante ou au sein d'une crèche familiale, à qui confier votre enfant ? Le choix du mode de garde est primordial pour les parents .



### La halte-garderie

Une halte-garderie est un établissement collectif qui assure l'accueil occasionnel de jeunes enfants de 15 mois à 4 ans.

Cet accueil reste occasionnel d'une demi-journée à deux jours par semaine.

### La crèche collective

La crèche collective est un établissement d'accueil collectif pouvant accueillir entre 30 et 80 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Colombes compte sept crèches collectives ouvertes de 7 h à 18 h 30 et trois crèches collectives (dont 2 en DSP) ouvertes de 7 h30 à 19h.

## La crèche familiale

La crèche familiale organise l'accueil de 1 à 4 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans au domicile des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s. Cet agrément est délivré par le Conseil Départemental.

## Qui sont les assistants maternels ?

Les assistants maternels travaillent dans les crèches familiales ou à leur domicile (indépendants). Il s'agit de professionnels de la petite enfance formés et habilités à exercer.

## Comment sont pris en charge les enfants en crèche ?

Les enfants sont accueillis dans un cadre calme et familial. Une équipe d'encadrement organise différentes activités de socialisation et veille au bon développement et à l'adaptation des enfants. Un médecin et un psychologue interviennent régulièrement sur la structure.

## À qui s'adresser ?

- Pour obtenir des informations sur les modes de garde municipaux :

Service Petite Enfance, téléphone 01 47 60 43 56.

- Pour obtenir des informations sur les assistantes maternelles indépendantes :

PMI - téléphone : 01 41 30 05 76

Relais Assistantes Maternelles (RAM) situé au 24 rue d'Estienne d'Orves - téléphone : 01 41 19 43 65.

## Qu'est -ce que Le Relais Assistantes Maternelles ?

Pour les parents ou futurs parents, le Relais Assistantes Maternelles ou RAM apporte des réponses à toutes les questions sur le mode de garde. Son équipe vous conseille, vous informe et vous oriente vers les différents dispositifs.

Le RAM est aussi un lieu de rencontre et d'échanges pour les assistants maternels de la commune.

- **L'accueil au domicile d'une assistante maternelle indépendante**

Ce mode de garde désigne une assistante maternelle, employée par les parents, bénéficiant d'un agrément de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Si vous employez une personne agréée par la PMI, vous bénéficiez de l'aide BEBE DOM versée par Conseil départemental, complétée éventuellement par l'APEAMA (Colombes).

- **L'accueil à domicile**

Vous pouvez employer une auxiliaire parentale chez vous pour garder votre enfant :

Attention : pour choisir une personne fiable, nous vous recommandons de vous adresser à un organisme ou une association reconnue et signataire de la Charte de qualité que propose le Département des Hauts-de-Seine.

Si vous employez une personne à votre domicile, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier du complément du libre choix du mode de garde de la PAJE (CAF) ainsi que de l'aide BEBE DOM versée par le Conseil Général.

- **La garde partagée**

Grâce à ce mode de garde, deux familles peuvent se regrouper pour employer une personne et faire garder leurs enfants à leur domicile en partageant les frais.

### **Liste des dispositifs associatifs et des structures privées :**

#### **1 - Association de « Garde à domicile » :**

- **Tulipe**

30, rue d'Estienne d'Orves  
01.47.84.63.63

- **T'moun**

466, rue Gabriel Péri  
01.46.49.08.99

#### **2 - Micro crèches (moins de 10 places) :**

- **Les Petits Moulins**

157 rue d'Estienne d'Orves  
Tél : 01 46 49 91 15

- **Les Pitchouns**

2 rue de Strasbourg  
Tél 09 83 28 36 39

- **« Les Barbusiens »**

Société « Demain2pieds »  
121 avenue Henri Barbusse

#### **3 - Crèche parentale associative**

- **« Galipette » (18 places)**

7, rue Pierre Deloron  
01.46.49.59.63

#### **4 - Jardins d'enfants associatifs :**

- **Le manège en chantant**

20 avenue de l'agent Sarre  
06.09.52.39.78 ou 06.60.22.33.13

- **Farandole (accueil mardi ou vendredi matin)**

Espace des 4 chemins  
145, boulevard Charles de Gaulle  
06 06 46 29 62

- **CSC des Fossés Jean**

« Pitipa »

Ateliers jeux lundi matin et vendredi après-midi  
11, rue Jules Michelet  
01.42.42.86.76

## 5 - A proximité :

- **L'Atelier du Poisson Rouge**

Halte-garderie associative qui accueille les enfants de 18 mois à 5 ans, spécialisée dans l'accueil des enfants différents.

65, rue Armand Lépine  
92270 BOIS-COLOMBES  
01.41.19.06.50

## 6- Lieux d'accueil Parents/Enfants

- **La maison dans le jardin**

72 rue Victor Hugo  
92270 BOIS-COLOMBES  
Tél : 06 07 30 17 10

## Télécharger



[\(.pdf - 2,60 Mo\)](#)

- [Pré-inscription petite enfance par courrier \(.pdf - 205 Ko\)](#)

---

## Informations du bas de page

**Hôtel de ville de Colombes** Place de la République

92700 Colombes

**01 47 60 80 00**

Nous contacter

**du lundi au vendredi**

de 8h30 à 17h30

**samedi** de 9h à 12h

[http://migration.colombes.fr.stratis.fr/petite-enfance/mode-de-garde-et-type-daccueil-958.html?tx\\_web2pdf\\_pi1%5Bargument%5D=printPage&tx\\_web2pdf\\_pi1%5Bcontroller%5D=Pdf](http://migration.colombes.fr.stratis.fr/petite-enfance/mode-de-garde-et-type-daccueil-958.html?tx_web2pdf_pi1%5Bargument%5D=printPage&tx_web2pdf_pi1%5Bcontroller%5D=Pdf)

